

<http://lyc-marceau-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article268>



Aide à la mobilité Parcoursup, c'est quoi ?

- Futurs bacheliers et étudiants - Parcoursup -

Date de mise en ligne : mardi 1er novembre 2022

Copyright © Lycée Marceau - Tous droits réservés

C'est une aide financière de 500 Euros pour les futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse de lycée et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Elle peut être demandée à partir du 8 juillet 2022 en se connectant sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Trois conditions à remplir :

- ☐ être bénéficiaire d'une bourse de lycée
- ☐ être inscrit sur Parcoursup cette année et avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de son académie de résidence
- ☐ avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de son académie de résidence

En vous connectant à la plateforme Parcoursup, vous saurez quels sont vos vœux qui permettent de bénéficier de ce dispositif. Un bouton « Mobilité » est affiché à côté du vœu correspondant à une formation en-dehors de son académie de résidence.